

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 9 avril 2024

N° VA_DEL2024_45

Objet : Séjour chantier jeunes 2024 à Rémuzat

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Alexis VLANDAS, ayant donné pouvoir à Nathalie PICQUOT, Jean-Michel MOLLE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Graziella MOENECLAËY, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Mariam DEDEKEN, ayant donné pouvoir à Farid OUKAID, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Claudine REGULSKI, ayant donné pouvoir à Fabien DELECROIX, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement social des jeunes de la Ville de Villeneuve d'Ascq, la Maison des Genêts et le service Prévention de la délinquance de la Ville de Villeneuve d'Ascq organiseront du 25 juin au 1^{er} juillet 2024 un séjour chantier jeunes pour 6 jeunes de 18/25 ans sur le site municipal de la Ferme de la Donne à Rémuzat dans la Drôme.

Ce séjour entre dans le cadre du projet de fonctionnement du secteur prévention de la délinquance jeunesse de la Maison des Genêts et du service Prévention de la Ville.

Les jeunes éligibles au séjour chantier jeunes sont principalement des jeunes, filles et garçons accompagnés par les travailleurs sociaux intervenants dans les structures préalablement citées ci-dessus.

En effet pour la plupart, les jeunes ciblés cumulent de gros handicaps, qu'ils soient liés à leur santé, leur logement, leur insertion professionnelle et souvent tout à la fois.

Ce séjour sera l'occasion de dresser un bilan réaliste, de leur environnement, de leur situation afin qu'ils puissent prendre conscience de leurs responsabilités avant d'arriver à des extrémités qui pourraient les replonger dans la marginalisation.

Les objectifs généraux recherchés à travers ce séjour chantier jeunes sont :

- de travailler la dynamique de groupe,
- de valoriser les compétences de chacun,
- de redonner du sens au travail
- de créer des liens sociaux,
- d'instaurer une relation de confiance entre les jeunes et les accompagnateurs

afin de favoriser un climat convivial propice à la communication et aux échanges,

Afin que l'engagement des jeunes dans ce séjour chantier jeunes soit régulier un contrat d'engagement est signé au début des inscriptions.

Par ailleurs, les dépenses liées au fonctionnement (transport, alimentation, location de véhicule, prestations de services, etc) seront prises en charge en partie par la Mission Locale Adélie et la Ville de Villeneuve d'Ascq.

Le projet global de fonctionnement du séjour chantier jeunes est joint en annexe.

Après avis de la Commission n°3 Solidarité, sécurité, vie quotidienne, vie associative, état civil, cimetières, participation citoyenne, action sociale du mercredi 20 mars 2024, Il est proposé aux membres du conseil :

- de mettre en œuvre le projet chantier jeunes à Rémuzat ;
- d'approuver le partenariat avec les partenaires cités dans le descriptif du projet ;
- d'autoriser les dépenses liées au séjour chantier jeunes à Rémuzat.

Imputation comptable : 7066 025 3721

Politique publique (domaine-action-activité) : 08.2.3 Maison des Genêts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 12 avril 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20240409-202472-DE-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 11 avril 2024

BUDGET PREVISIONNEL SEJOUR CHANTIER JEUNES A REMUZAT 2024

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement (1/2 Pension) :	500.00 €	Ville de Villeneuve d'Ascq :	2 600,00 €
Location 1 véhicule :	800,00 €		
Billet train SNCF OUIGO :	800.00 €	Mission Locale/Adélie :	900,00 €
Péages + carburants :	500,00 €	Autofinancements :	500,00 €
Alimentation :	700,00 €		
Prestation de service :	700,00 €		
TOTAL	4 000.00 €	TOTAL	4 000.00 €